





SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE INTER AFRICAINE GESTIONNAIRE DE FONDS MALADIE

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie (**MCF**) et le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (**BURIDA**) mettent à la disposition des sociétaires du BURIDA une police d'assurance santé **subventionnée**. Depuis l'année 2020, c'est la Société de Courtage en Assurance Inter Africaine (SCA INTER A) qui en a la gestion pour le compte du BURIDA.

Le taux de couverture est de 80% pour les produits pharmaceutiques et les soins internes et externes avec accord préalables pour certaines prestations. La prime annuelle est désormais 288 000 F CFA, elle tient compte des ajustements liés aux grandes consommations des assurés. Toujours grâce à la subvention de 60 000 F CFA du MCF et de 88 000 F CFA du BURIDA soit un total de 144 000 F CFA, le sociétaire continue de payer une prime annuelle de 144 000 F CFA, pour toute l'année.

Cette police d'assurance santé couvre l'assuré principal (sociétaire) son/sa conjoint(e) et 04 enfants de moins de 21 ans. Les enfants dont l'âge est compris entre 21 ans et 25 ans doivent produire une attestation ou certificat de fréquentation à renouveler chaque année. L'assuré peut ajouter 02 enfants supplémentaires à raison de 25 000 F CFA par enfant, soit 50 000 F CFA pour les deux enfants complémentaires.

Nécessité d'un certificat de puissance paternelle pour l'ajout d'enfants non biologiques ou enfants à charges.

- ✓ Plafond famille de 3 000 000 F CFA, mais 1 500 000 F CFA plafond individuel.
- ✓ Les frais de remplacement d'une carte égarée sont de 3 500 F CFA + la déclaration de perte.
- ✓ Le point focal est Monsieur SAVANE : 01 71 91 91 05
- ✓ Le Médecin Conseil de SCA INTER A. : Docteur ZELI Marius /Cel : 01 71 83 53 42.
- ✓ La Responsable Commerciale: Mme KACOU /Cel: 07 07 06 79 70, personne à contacter en cas de besoin d'informations.

Documents à fournir

- ✓ (01) photo d'identité pour chaque personne à assurer
- ✓ Le photocopie de la CNI de l'assuré principal et son ou sa conjointe
- ✓ La photocopie de l'extrait de naissance de chaque enfant
- ✓ Le Poids –La taille et la Tension Artérielle
- ✓ Remplir un bulletin sur place.

DAREME DES PRESTATIONS GARANTIES—RESEAU ECONIMIQUE OPTION: 80% Hospitalisation—80% FRAIS EXTERNES BURIDA

BURIDA		
NATURE DES PRESTATIONS : SOINS AMBULATOIRES ET HOSPITALIERS	TAUX DE COUVERTURE	PLAFONDS
MALADIES / ACCIDENTS		
Consultations et visites médicales	200/	
Soins médicaux et chirurgicaux par autres auxiliaires médicaux	80%	
Frais pharmaceutiques	80%	
Traitements préventifs (bilan de santé)	80%	
Actes de spécialité	EXCLUS	EXCLUS
* FRAIS D'HOSPITALISATION SUR ACCORD PREALABLE	80%	Accord préalable
Hospitalisation médicale	0001	
Hospitalisation chirurgicale	80%	Accord préalable
Journée de chambre	80%	Accord préalable
Séjour de la mère accompagnant un enfant de moins de 7 ans.	80%	25 000 F
Honoraires chirurgicaux et frais accessoires à une intervention chir.	80%	5 000 F
Séjours divers (soins intensifs – réanimation) ACCORD PREALABLE	80%	
Transport en ambulance/SAMU	80%	100 000 F
* FRAIS D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES	80%	25 000F/évènemt.
Radiographie-Febographie Floatrons di		
Radiographie-Echographie-Electrocardiogramme- etc. Imagerie médicale coûteuse (Scanner et autres)	80%	Accord préalable
Analyses et travaux en laboratoire	80%	Accord préalable
EXTENSION DE CONTINUE	80%	Accord préalable
EXTENSION DE COUVERTURE		-
Frais de Kinésithérapie et de Rééducation		Accord préalable
Frais de traitements préventifs (Vaccins) FRAIS DENTAIRES	EXCLUS	EXCLUS
Soins dentaires		
	80%	
Prothèses dentaires - SUR ACCORD PREALABLE	80%	70 000 F/P/AN
Frais d'orthodontie (jusqu'à 12 ans) une fois par an - Accord préalab	EXCLUS	EXCLUS
Autres prothèses et petits appareils (orthopédiques, auditifs, etc. suite à		
un accident SUR ACCORD PREALABLE	EXCLUS	EXCLUS
* OPTIQUE		ZXOLOG
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'assuré principal	80%	80 000F/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour le conjoint	80%	50 000/P/2 Ans
Frais d'Optique (verres correcteurs blancs-monture) pour l'enfant	80%	30 000/P/2 Ans
* AUTRES FRAIS		50 000/1/2 Alls
Prise en charge du VIH/SIDA (dans les centres de l'Et	80%	100 000 F/P/AN
vaccins (tarif Institut d'hygiène) sur remboursement	80%	
MATERNITE	80%	
Frais Pré et post natals	80%	
Echographie prénatale	80%	
Bilan prénatal	80%	
ACCOUCHEMENT	60%	
Accouchement simple	80%	450 000 5
Accouchement gémellaire simple		150 000 F
Accouchement par voie chirurgicale	80%	200 000 F
Forfait d'accouchement en établissement put	80%	250 000 F
Versement d'une indemnité forfaitaire sur présentation de l'acte de naissance	2001	
PLAFOND ANNUEL PAR PERSONNE	80%	60 000 F
PLAFOND ANNUEL PAR FAMILLE		1 500 000 F
		3 000 000 F